

SE PRÉPARER À UN CONTRÔLE ACPR - POUR LES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA384	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	671,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 05/06/2024 au 05/06/2024
- Du 10/12/2024 au 10/12/2024

OBJECTIFS

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR
- Connaître les différents types de contrôles sur place et sur pièces ainsi que la procédure et les sanctions
- Préparer et mettre à disposition les pièces nécessaires au contrôle ACPR
- Assurer le suivi du contrôle ACPR

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de contrôles ACPR. Les participants réalisent des cas pratiques pour se préparer à un contrôle réel.

Formateur(s) :

Cette formation est délivrée par un professionnel expert

PROGRAMME

- A. Présentation de l'ACPR
 - 1. Organisation et les missions de l'ACPR
 - 2. Qui est contrôlé ?
 - 3. Méthodes de travail de l'autorité de contrôle
- B. Obligations des intermédiaires
 - 1. Immatriculation à l'ORIAS
 - 2. Règles en matière d'information
 - 3. Règles en matière de conseil
 - 4. Lutte anti-blanchiment
- C. Notification d'un contrôle de l'ACPR
 - 1. Notification de l'objet du contrôle
 - 2. Prendre connaissance de ses droits
- D. Contrôle sur les pièces
 - 1. Pièces relatives à ses structures, organisation, données financières et comptables
 - 2. Documents relatifs à ses salariés
 - 3. Documents justificatifs de ses fournisseurs et apporteurs
 - 4. Documents relatifs à sa relation client
 - 5. Processus de lutte contre le blanchiment d'argent
- E. Contrôle sur place
 - 1. Réunion de lancement
 - 2. Communication des documents
 - 3. Auditions des salariés collaborateurs désignés
 - 4. Règles de bonne conduite applicables aux contrôleurs
- F. Rapport de contrôle
 - 1. Réunion de restitution
 - 2. Rapport définitif de contrôle
- G. Suites du contrôle et les sanctions
 - 1. Lettre de suite du Secrétaire général de l'ACPR
 - 2. Saisine du Collège de supervision de l'ACPR
 - 3. Saisine de la commission des sanctions de l'ACPR
 - 4. Saisine du Procureur de la République

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire

remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Intermédiaires en assurance
Managers des Risques
Auditeurs
Fonctions clés Actuariat et Conformité

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

671,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 17:17